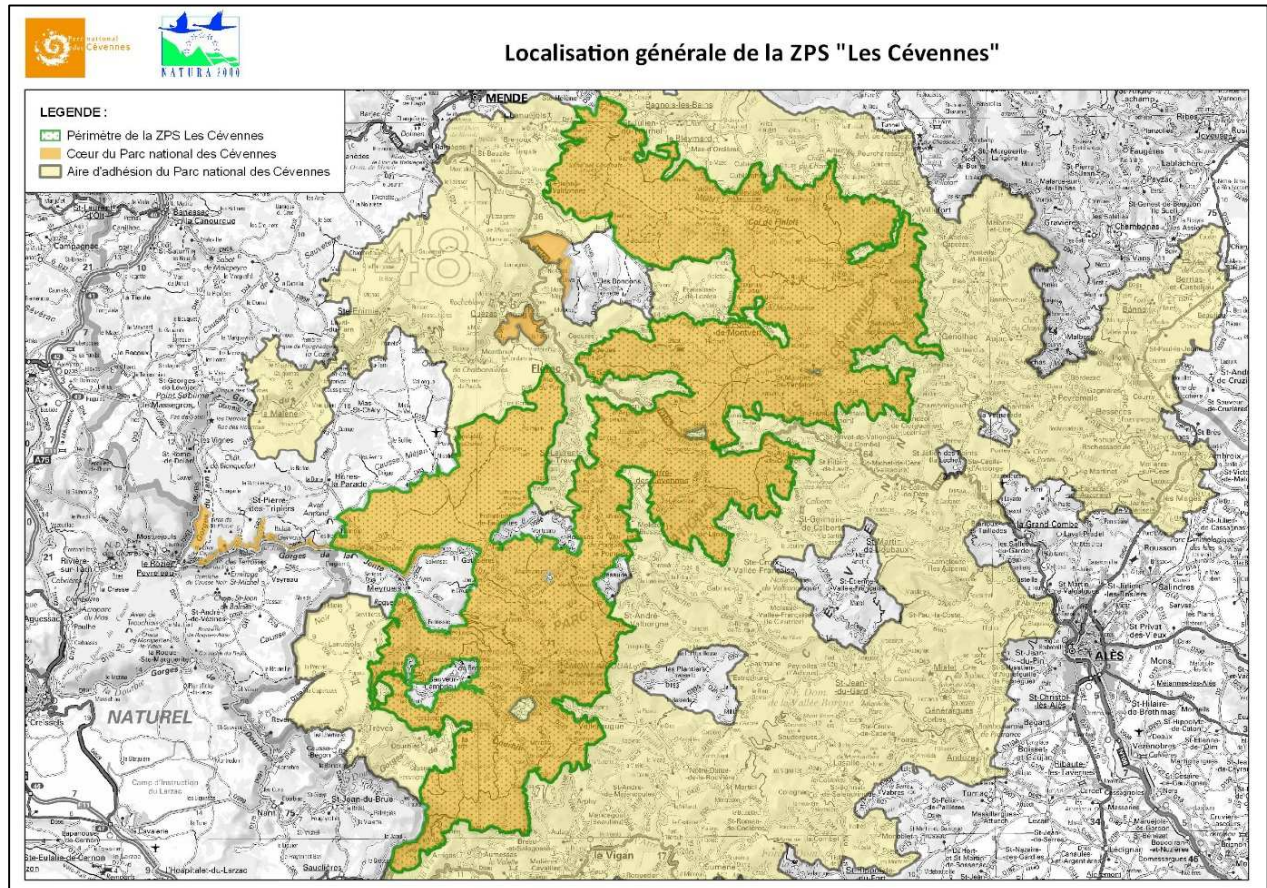


Fiche de synthèse du document d'objectifs du site Natura 2000 ZPS « Les Cévennes » - FR 9110033



Localisation du site



Fiche d'identité du site

Nom : Les Cévennes

Code : FR 9110033

Statut : Zone de Protection Spéciale (ZPS) - 02/1988

Localisation : Languedoc-Roussillon, Lozère (48) et Gard (30)

Communes concernées :

49 communes (Cf. tableau en fin de fiche)

Superficie : 91 425 hectares

Validation du DOCOB en conseil d'administration du PNC le 09/11/2010 (n°20100428)

Animateur du site : Parc national des Cévennes



Photo : Olivier Prohin - PNC

Natura 2000 en quelques mots

Natura 2000 est un ensemble de sites qui vise la préservation d'espèces et de milieux naturels remarquables ou menacés à l'échelle de l'Europe (dits « d'intérêt communautaire »). Lancé en 1992, ce réseau repose sur deux directives européennes : « Oiseaux » pour la conservation des oiseaux sauvages et « Habitats » pour la préservation de la flore et de la faune (hors oiseaux) ainsi que leurs habitats. Chaque Etat européen propose des sites et s'engage à en assurer la conservation. L'objectif sur ces sites est de préserver ce patrimoine naturel remarquable en lien avec les activités humaines existantes.

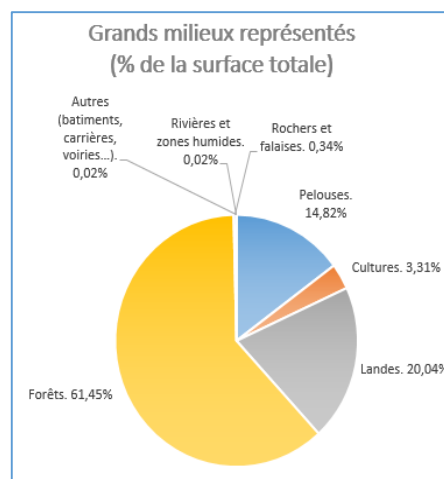
Chaque site Natura 2000 est doté d'un document d'objectifs (DOCOB), document de référence qui définit les enjeux et objectifs de conservation et précise les actions nécessaires à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Ces actions se concrétisent principalement via les mesures agro-environnementales territorialisées, les contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000 (principe du volontariat).

Description du site

La ZPS correspond précisément à la zone centrale du Parc national des Cévennes telle que délimitée par le décret N°70-777 du 2 septembre 1970 portant sur sa création.

Elle rassemble plusieurs ensembles distincts :

- les zones de moyenne montagne siliceuse des Cévennes proprement dites, du Mont Lozère et de l'Aigoual ;
- les causses calcaires, en particulier du Méjean ;
- les hautes vallées de plusieurs cours d'eau : Tarn, Jonte, Gardons, Cèze...



La diversité des milieux et des paysages a favorisé le maintien d'une avifaune riche et diversifiée : au total 135 espèces d'oiseaux, dont 23 inscrites à l'annexe I de la directive 79-409-CEE, sont recensées. Le site accueille une vingtaine d'espèces de rapaces diurnes et sept nocturnes. 20 des 23 espèces qui ont justifié la désignation de la ZPS sont totalement ou largement dépendantes des milieux ouverts.

Le soutien apporté par le Parc national aux activités agricoles, notamment au pastoralisme, vise à freiner la fermeture des milieux et à maintenir la diversité d'un patrimoine naturel lié à des habitats très originaux. Malgré les efforts consentis depuis une trentaine d'années, l'activité pastorale, sédentaire et transhumante, reste précaire et soumise aux évolutions du contexte économique.

Parmi les espèces de grands rapaces de la directive, quatre nichent à la fois dans la ZPS et en périphérie, particulièrement dans les gorges karstiques voisines (Aigle royal, Hibou grand-duc, Faucon pèlerin, et Circaète Jean-le-Blanc). Trois autres espèces nichent seulement en périphérie, dans les mêmes gorges (Vautours fauve, moine et Percnoptère d'Egypte). La ZPS est utilisée comme domaine de chasse par tous ces oiseaux ainsi que par le Crave à bec rouge qui niche dans les corniches des Causses.

Le Gypaète barbu fait l'objet d'un programme de réintroduction et de conservation en partenariat avec la LPO Grands-Causses et le Parc Naturel Régional des Grands Causses (Life Gypconnect).

Les enjeux du site Natura 2000 imposent une cohérence entre les DOCOB de la ZPS des Cévennes et celui de la ZPS des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

Les espèces d'intérêt communautaire du site (extrait du DOCOB approuvé en 2010, FSD en cours d'actualisation)

Nom vernaculaire	Code	Aire de répartition naturelle	Etat de la population	Etat des habitats d'espèces	Etat de conservation estimé	Priorité d'action
AIGLE ROYAL	A091	En limite d'aire. Aire étendue et stable	Effectif très faible (1-5 p) mais en augmentation lente	Superficie d'habitats assez importante mais de qualité moyenne (ressources alimentaires peu importantes)	FAVORABLE	intervention prioritaire
ALOUETTE CALANDRELLE	A243	En limite altitudinale et géographique d'aire de répartition. Aire de présence actuelle très réduite	Population très faible (0-10 p.), ayant accusé un fort déclin historique. La nidification semble actuellement irrégulière	Superficie assez importante d'habitats favorables	DEFAVORABLE	intervention à moyen terme
ALOUETTE LULU	A246	En pleine aire de répartition. Aire assez étendue dans la ZPS, semble stable	Effectif assez important dans la ZPS (51-200 p.), probablement stable, y compris en zone élargie	Superficie d'habitats favorables dans la ZPS permettant le maintien de la population	FAVORABLE	intervention à moyen terme
BONDREE APIVORE	A072	En pleine aire de répartition, aire probablement stable	Effectif nicheur assez important dans la ZPS (11-100 p.), probablement stable	Superficie d'habitats favorables peu importante et de qualité moyenne	INADEQUAT	intervention à long terme
BRUANT ORTOLAN	A379	En pleine aire de répartition. Aire limitée dans la ZPS, assez importante dans la ZPS élargie	Effectif nicheur assez important dans la ZPS (51-200 p.) et en zone élargie	Habitats actuellement de bonne qualité, suffisants au maintien de l'espèce	FAVORABLE	intervention à moyen terme
BUSARD CENDRE	A083	En pleine aire de répartition. Aire peu étendue dans la ZPS, plus importante dans la zone élargie	Effectif peu important dans la ZPS (11-50 p.), assez importants dans la zone élargie	Superficie des habitats de chasse assez importante dans la ZPS élargie	INADEQUAT	intervention à moyen terme
BUSARD SAINT-MARTIN	A082	Dans l'aire de répartition. Aire peu étendue dans la ZPS, assez importante dans la zone élargie	Effectifs peu importants dans la ZPS (11-50 p.) et dans la zone élargie	Superficie des habitats de chasse assez importante dans la ZPS élargie	INADEQUAT	intervention prioritaire
CHOUETTE DE TENGMALM	A223	En limite d'aire Aire peu étendue dans la ZPS	Effectif faible dans la ZPS (6-20 p.), mais en augmentation	Superficie d'habitats forestiers favorables peu importante	INADEQUAT	intervention à long terme
CIRCAETE JEAN-LE-BLANC	A080	Dans l'aire de répartition	Effectifs assez importants dans la ZPS (11-50 p.) et en zone élargie	Superficie d'habitats favorables suffisante au maintien de l'espèce	FAVORABLE	intervention prioritaire
CRAVE A BEC ROUGE	A436	En limite d'aire de répartition mais aire assez importante dans la ZPS élargie	Effectif nicheur assez important dans la ZPS (6-30 p.) et dans la zone élargie	Superficie d'habitats favorables assez importante dans la ZPS élargie	FAVORABLE	intervention à moyen terme
ENGOULEVENT D'EUROPE	A224	En pleine aire de répartition. Aire étendue dans la ZPS élargie	Effectif probablement assez important et stable (11-100 p.) dans la ZPS	Superficie des habitats probablement suffisante au maintien de la population	FAVORABLE	intervention à long terme
FAUCON PELERIN	A103	En pleine aire de répartition Aire étendue dans la ZPS élargie	Effectif peu important dans la ZPS (1-10 p.) mais en augmentation lente en zone élargie	Nombreux sites rupestres favorables	FAVORABLE	intervention à moyen terme

FAUVETTE PITCHOU	A302	En limite altitudinale d'aire. Aire réduite dans la ZPS	Effectif assez important (10-100 p.), mais tendance mal connue	Superficie peu importante d'habitats favorables dans la ZPS	INADEQUAT	intervention à moyen terme
GRAND TETRAS	A659	Population isolée, aire de présence réduite	Effectif semblant se stabiliser à bas niveau (1-10 p.) après un déclin continu	Superficie d'habitats forestiers favorables insuffisante pour permettre l'accroissement de la population	MAUVAIS	intervention à long terme
GRAND-DUC D'EUROPE	A215	En pleine aire de répartition Aire étendue dans la ZPS élargie	Effectif faible, mais semble stable dans la ZPS (1_10 p.) et en zone élargie	Nombreux sites rupestres favorables. Habitats de chasse de qualité moyenne	FAVORABLE	intervention à moyen terme
OEDICNEME CRIARD	A133	En pleine aire de répartition mais en limite altitudinale. Aire assez étendue dans la ZPS élargie	Effectif assez important dans la ZPS (11-100 p.), relativement stable	Superficie des habitats probablement favorable au maintien de la population	FAVORABLE	intervention à moyen terme
OUTARDE CANEPETIERE	A128	En limite altitudinale d'aire	Nicheur récemment éteint	Superficie d'habitats favorables peu importante sur l'ensemble des causses lozériens	MAUVAIS	intervention prioritaire
PIC NOIR	A236	En limite méridionale d'aire de répartition. Aire assez étendue dans la ZPS et semble en augmentation	Effectif assez important dans la ZPS (11-100 p.), en augmentation	Superficie des habitats probablement suffisante au maintien de la population	FAVORABLE	intervention à long terme
PIE-GRIECHE ECORCHEUR	A338	Dans l'aire de répartition Aire de présence dans la ZPS assez étendue	Effectif nicheur assez important (100- 500 p.) et paraissant stable dans la ZPS	La superficie et la qualité des habitats permettent le maintien des populations de l'espèce	FAVORABLE	intervention à long terme
PIPIT ROUSSELINE	A225	En pleine aire de répartition. Aire peu étendue dans la ZPS, mais plus étendue et stable dans la ZPS élargie	Effectif assez important et stable dans la ZPS (51-200 p.) et en zone élargie	Superficie des habitats favorables peu importante dans la ZPS (Méjean), plus importante en incluant la zone périphérique	FAVORABLE	intervention à moyen terme
VAUTOUR FAUVE	A078	En limite d'aire de répartition mais aire étendue	Ne niche pas dans la ZPS. Effectif nicheur assez important en zone élargie, en croissance continue	Nombreux sites rupestres favorables. Disponibilités alimentaires suffisantes pour permettre le maintien de la population	INADEQUAT	intervention prioritaire
VAUTOUR MOINE	A079	En limite d'aire de répartition.	Ne niche pas dans la ZPS. Effectif nicheur faible mais en augmentation lente dans la ZPS élargie	Disponibilités alimentaires suffisantes pour permettre une augmentation de la population	INADEQUAT	intervention prioritaire
VAUTOUR PERCNOPTERE	A077	En limite d'aire de répartition	Ne niche pas dans la ZPS. Effectif très faible dans la ZPS élargie, en augmentation lente	Nombreux sites rupestres favorables. Disponibilités alimentaires probablement suffisantes à l'accroissement de la population	DEFAVORABLE	intervention prioritaire

Les objectifs de conservation sur le site (extrait du DOCOB approuvé en 2010)

Objectifs de développement durable	Objectifs Opérationnels	Grands types de milieux	Prio	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Actions proposées
Objectifs 1 et 2 : Maintenir l'activité pastorale au minimum à son niveau actuel et l'ensemble des milieux ouverts et Renforcer la prise en compte des exigences écologiques des habitats et des espèces dans le cadre de mesures agri-environnementales contractuelles et/ou la réalisation de travaux	001 Maintenir ou restaurer la structure des milieux ouverts en tant qu'habitats pour l'avifaune	Pelouses, landes, prairies naturelles et milieux cultivés (prairies et cultures)	1	Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Outarde canepetière (A128), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077) Priorité 2 : Alouette calandrelle (A242), Alouette lulu (A246), Bruant ortolan (A379), Busard cendré (A084), Oedicnème criard (A133), Pipit rousseline (A255), Fauvette pitchou (A302), Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215) Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338), Bondrée apivore (A072),	Gérer les pelouses de façon extensive
					Gérer les prairies de façon extensive
					Gérer les landes et pelouses de façon extensive (au besoin avec maîtrise de l'embroussaillage)
					Gérer les landes sèches fermées de façon extensive
					Entretien des espaces sylvopastoraux
					Assurer le maintien des milieux ouverts nécessaires aux oiseaux (landes, pelouses et prairies)
					Ouvrir les parcelles abandonnées par l'agriculture, fortement ou moyennement embroussaillées et maintenir cette ouverture en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien des espèces d'oiseaux
	002 Maintenir la qualité des milieux ouverts en tant qu'habitats pour l'avifaune (respecter les chaînes trophiques par amendements, fertilisation, produits phytosanitaires, vermifuges, rodenticides)	Pelouses, landes, prairies naturelles et milieux cultivés (prairies et cultures)	1	Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Outarde canepetière (A128), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077) Priorité 2 : Alouette calandrelle (A242), Alouette lulu (A246), Bruant ortolan (A379), Busard cendré (A084), Oedicnème criard (A133), Pipit rousseline (A255), Fauvette pitchou (A302), Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215) Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338), Bondrée apivore (A072),	Ne pas pratiquer de désherbage chimique
					Raisonner l'utilisation des fertilisants et amendements selon les milieux
					Raisonner l'utilisation des vermifuges sur le bétail
					Limitier les effets négatifs induits sur la faune par les traitements contre les organismes "ravageurs"
	003 Adapter les interventions (fauche, écobuage) sur les milieux ouverts pour garantir la conservation des couples nicheurs d'oiseaux de la ZPS	Pelouses, landes, prairies naturelles et milieux cultivés (prairies et cultures)	1	Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Outarde canepetière (A128), Priorité 2 : Alouette calandrelle (A242), Alouette lulu (A246), Bruant ortolan (A379), Busard cendré (A084), Oedicnème criard (A133), Pipit rousseline (A255), Fauvette pitchou (A302) Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338)	Adapter la période pour les débroussaillages et écobuages aux exigences des oiseaux et en tenant compte de l'altitude
					Privilégier une fauche centrifuge et tardive
	004 Maintenir ou restaurer les éléments particuliers tels que	Pelouses, landes, prairies naturelles et	2	Priorité 2 : Fauvette pitchou (A302) Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338)	Planter et réhabiliter les haies et arbres isolés. Entretien des haies et arbres isolés

	haies, arbres isolés, clapas, arbustes ou bergeries, chazelles	milieux cultivés (prairies et cultures)			Conserver ou restaurer les éléments structuraux du paysage nécessaires aux oiseaux
	005 Maintenir ou restaurer les mares et lavognes ainsi que leurs bordures (haies, arbustes ou arbres, puits, clapas...)	Pelouses, landes, prairies naturelles et milieux cultivés (prairies et cultures)	1	Priorité 1 : Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Priorité 2 : Alouette calandrelle (A242), Alouette lulu (A246), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Fauvette pitchou (A302) Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338)	Restaurer les mares et lavognes. Entretenir les mares et lavognes. Figurent également à ce titre 2 engagements de la charte de la ZPS : garantir l'état et le fonctionnement des mares et lavognes, ainsi que maintenir une bande de végétation en bordure des mares et lavognes
Objectif 3 : Renforcer la prise en compte des exigences écologiques des habitats et des espèces dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements de la forêt domaniale et des plans simples de gestion	006 Maintenir ou restaurer la structure et la composition (diversité des essences) des milieux forestiers ainsi que des milieux associés (enclaves, clairières, lisières ...).	Milieux forestiers	2	Priorité : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Vautour moine (A079), Priorité 2 : Busard cendré (A084), Fauvette pitchou (A302), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215), Priorité 3 : Chouette de Tengmalm (A223), Grand tétras (A108), Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072), Engoulevent d'Europe (A224)	Conserver les bois sénescents
					Créer des clairières intra forestières
					Marquer, abattre ou tailler des arbres en faveur des oiseaux, sans enjeu de production
					Irrégulariser les peuplements forestiers
	007 Maintenir ou restaurer la qualité des milieux forestiers ainsi que des milieux associés (enclaves, clairières, lisières ...). Respecter les chaînes trophiques (traitements divers, conservation de bois morts, déchets divers...)	Milieux forestiers	2	Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Vautour moine (A079), Priorité 2 : Busard cendré (A084), Fauvette pitchou (A302), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215), Priorité 3 : Chouette de Tengmalm (A223), Grand tétras (A108), Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072), Engoulevent d'Europe (A224)	Raisonner l'utilisation des fertilisants et amendements, selon les milieux
Objectif 4 : Assurer la pérennité des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, en garantissant leur tranquillité sur leurs sites de nidification et leur invulnérabilité sur leurs domaines de chasse au	Maintenir la structure du milieu et respecter la quiétude sur les sites de reproduction de rapaces (périodes de réalisation des travaux et gestion de la fréquentation)	Milieux forestiers	1	Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Priorité 2 : Busard cendré (A084), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215), Priorité 3 : Chouette de Tengmalm (A223),	Assurer la quiétude des rapaces lors de la réalisation des travaux forestiers
		Milieux rupestres	1	Priorité 1 : Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Priorité 2 : Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin	Prendre en compte les surcoûts lors de la réalisation des dessertes forestières
					Assurer la quiétude des rapaces et du Crave à bec rouge par l'ensemble des usagers et des activités de pleine nature, en limitant ou en déviant les voies d'escalade, via ferrata, sentiers, pistes ou points d'envol pour parapente, situés en corniche et sur les sites des reproduction

sein de la ZPS	Garantir l'état et le fonctionnement des milieux rocheux (pierriers, éboulis, falaises)			(A103), Grand-duc d'Europe (A215)	Différer la mise en place d'aménagements lourds sur pierriers, éboulis et falaises hébergeant des sites de reproduction de rapaces ou de Crave à bec rouge (pistes, carrières, tirs de mines...)
	Sécuriser les réseaux aériens, câbles et clôtures pour limiter les risques de mortalité par percussion et électrocution	Tous les milieux	1	Priorité 1 : Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Outarde canepetière (A128), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Priorité 2 : Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215) Priorité 3 : Grand tétras (A108)	Sécuriser ou enfouir les réseaux électriques en coordination avec ERDF et la LPO Privilégier les clôtures actives à la place des clôtures en urus et fils de fer barbelé. Assurer la récupération des clôtures obsolètes ou abandonnées.
	Améliorer les ressources alimentaires	Tous les milieux	2	Priorité 1 : Aigle royal (A091), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Priorité 2 : Grand-duc d'Europe (A215)	Développer le réseau de placettes d'alimentation des rapaces nécrophages en coordination avec les partenaires et administrations compétents (LPO, DDSV, DDT, chambre, SDE)
Objectif 5 : assurer la complémentarité des mesures à l'intérieur de la ZPS avec d'autres mesures indispensables pour les mêmes espèces ayant leur site de reproduction à la périphérie	Tous les objectifs opérationnels doivent prendre en compte cet objectif de complémentarité des actions entre ZPS voisines (notamment ZPS des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses)	Tous les milieux, mais notamment les milieux ouverts (pelouses, cultures, prairies et landes)	1	Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Outarde canepetière (A128), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077) Priorité 2 : Busard cendré (A084), Oedicnème criard (A133), Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215) Priorité 3 : Chouette de Tengmalm (A223), Grand tétras (A108), Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072)	Resituer chaque action en prenant en compte la complémentarité entre ZPS voisines en vue de favoriser les espèces d'oiseaux de ces ZPS (notamment ZPS des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses) et leurs habitats
Objectifs transversaux			2	Informier les ayants droits et usagers de la ZPS par des actions de communication, Réaliser un dépliant informant les touristes sur les habitats et espèces d'oiseaux de la ZPS et sur les recommandations de base pour leur protection.	
			2	Réaliser un dépliant informant les touristes sur les habitats et espèces d'oiseaux de la ZPS et sur les recommandations de base pour leur protection.	
			2	Former les professionnels de l'agriculture, de la forêt et du tourisme à la reconnaissance des habitats et des espèces d'oiseaux ainsi qu'aux enjeux de préservation de la ZPS	
			2	Améliorer les connaissances sur les espèces d'oiseaux leurs habitats et les effets des pratiques liées à l'activité humaine	
			3	Assurer un suivi sanitaire des espèces d'oiseaux en relation avec le réseau SAGIR de l'ONC FS et tous les partenaires (LPO, ALEPE, fédération de chasse,...)	
			3	Maintenir les populations de gibier	

Liste des communes concernées par le site

Code INSEE	Commune
48004	ALTIER
30009	ALZON
30015	ARPHY
30017	ARRIGAS
30025	AUMESSAS
48019	BARRE-DES-CEVENNES
48020	BASSURELS
48050	BEDOUES-COCURES
48028	BONDONS (LES)
30052	BREAU-ET-SALAGOSSE
48166	CANS-ET-CEVENNES
48036	CASSAGNAS
48037	CHADENET
30090	CONCOULES
48053	CUBIERES
48054	CUBIETTES
30105	DOURBIES
48061	FLORAC-TROIS-RIVIERES
48065	FRAISSINET-DE-FOURQUES
48069	GATUZIERES
30130	GENOLHAC
48074	HURES-LA-PARADE
30139	LANUEJOLS
48081	LANUEJOLS
30157	MARS

Code INSEE	Commune
48093	MAS-D'ORCIERES
48096	MEYRUEIS
48098	MOLEZON
48101	MONTBRUN
48115	POMPIDOU (LE)
48116	PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE
30201	PONTEILS-ET-BRESIS
48117	POURCHARESSES
48130	ROUSSES
48135	SAINT-ANDRE-CAPCEZE
48136	SAINT-ANDRE-DE-LANCIZE
48144	SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE
48157	SAINTE-HELENE
48147	SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ
48155	SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE
48164	SAINT-JULIEN-DU-TOURNEL
48171	SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE
48178	SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE
30297	SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU
30339	VALLERAUGUE
48193	VEBRON
48152	VENTALON-EN-CEVENNES
48194	VIALAS

Pour en savoir plus

Sources d'informations complémentaires :

Site du MEDDTL : www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDT : 48 - <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Natura-20002/Natura-2000-en-Lozere>

Site du Parc national des Cévennes : <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-actions/gerer-et-preserver-les-patrimoines/les-sites-natura-2000>